

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 31 (1994)
Heft: 1182

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

15 septembre 1994 - n° 1182
Hebdomadaire romand
Trente-et-unième année

L'agriculture au pied du Gatt

Le temps de rouler quelques centaines de kilomètres de l'autre côté du Jura. Retrouver les pacages, les haies, les taches blanc-gris des troupeaux de Charolais. Puis revenir avec la persistance rétinienne de ces images-là.

Ce qui par contraste apparaîtra chez nous, en parcourant une région préalpine réputée d'élevage, c'est l'absence de troupeaux dans les prés. Peut-être, tout de même, quelques veaux parce que le terrain est trop pentu pour être exploité en terre ouverte. En revanche, à 800 mètres, on découvre du maïs forcé à dose massive d'engrais naturels et chimiques. Il permet de nourrir les veaux confinés eux à l'étable.

Le débat que va ranimer la ratification du Gatt, c'est celui des limites du libéralisme. L'exploitation du sol est conditionnée par les données géographiques et géologiques. La libre circulation des marchandises dans un marché mondialisé ne devrait pas, appliqué à l'agriculture, entraîner l'abandon de terres exploitées depuis toujours dans des conditions difficiles en raison de l'altitude, de la latitude, de la configuration du sol. Les chances terriennes ne sont pas égales, limite du libéralisme agricole poussé à l'absolu.

S'il y a un très large accord sur ce constat, reste à définir ce qu'est l'exploitation normale d'un sol même ingrat. Or il n'y a pas de critère simple pour délimiter ce qui est «naturel» et ce qui ne l'est pas: l'agriculture en soi est intervention volontariste. A défaut, c'est le nomadisme et la cueillette de l'ère préagricole. Mais il y a des degrés dans l'exploitation. Avec ses veaux à l'étable et le maïs dans des clairières d'altitude, l'agriculture suisse est trop intensive, trop artificielle.

Marcel Sandoz, président de l'Union suisse des paysans, en présentant la réponse de son association à la consultation sur la loi d'application du Gatt, a demandé le report sur les paiements directs des économies de subventionnement imposées par l'accord international. Il en va de 220 millions. Rien de surprenant. Mais il a souligné aussi la nécessité d'une politique ciblée: aide à l'investissement et mesures sociales. Ce deuxième volet est relativement nouveau, même si des fonds fédéraux et cantonaux de diverse nature facilitent déjà les investisse-

ments et même si des propositions sociales, telle la préretraite, sont à l'étude.

Le risque entraîné par les seules compensations automatiques par paiement direct, c'est qu'on assiste à une restructuration des exploitations dans la déprime et en même temps à un immobilisme de la politique générale.

Renseignez-vous, dans des villages encore agricoles, sur les projets des exploitants. Un ou deux ont des enfants qui tous apprennent un autre métier; celui-ci n'a pas d'héritier ou n'est pas marié. On pressent que parmi ceux qui ont une relève assurée sera intéressé par la reprise des domaines, mais à la condition qu'il puisse être payé au tarif actuel pour semer du maïs, dans des clairières à 800 mètres.

Certes, les conditions géographiques et agricoles de la Suisse sont d'une extrême diversité. Mais on s'étonne qu'on ait pensé maîtriser cette disparité par des règlements qui deviennent des monstres de lourdeur sous prétexte qu'ils veulent tenir compte de cette multiplicité de conditions.

En revanche, il est impossible de pratiquer une politique régionale globale. Si un des objectifs était de maintenir la vitalité des villages, impensable d'imaginer des aides pour des reconversions totales ou partielles à d'autres métiers exercés sur place. On bétonnera des dessertes, parce qu'il est plus simple de financer une fois pour toutes un investissement subventionnable, plutôt que de créer un fonds qui permettrait de payer un cantonnier chargé d'entretenir et de recharger les chemins.

L'agriculture n'a pas la même souplesse d'adaptation que d'autres secteurs, commerce ou industrie. Il faut donc lui donner le temps d'une génération. C'est pourquoi la restructuration doit être économiquement et socialement accompagnée en privilégiant les contrats d'aide individualisés. Les paiements directs ne sauraient suffire. Il faut, aussi, se donner la souplesse d'un aménagement local et régional.

Le problème à résoudre: comment, en disposant d'une somme globale de X millions, passer en 15 ans à une agriculture moins intensive, moins coûteuse, sans désertifier la région? Solution possible, si l'on dispose d'une liberté de manœuvre. Là, la déréglementation aurait tout son sens. AG